

# : : : : *à la Une* : : : :

12/02/2015 - **Politique de la ville**

## Ces départements qui délaissent la prévention spécialisée

Après le Loiret, les Alpes-Maritimes ou la Seine-Maritime, voici que le Maine-et-Loire tranche de 25 % dans ses financements aux éducateurs de rue. Un mois après les attentats djihadistes en Ile-de-France, la prévention spécialisée manque de soutiens des départements.



Fotolia

Martine Beraut a appris la nouvelle lundi. Cette directrice d'un service de prévention spécialisée va devoir se séparer de 4 de ses 26 éducateurs de rue, à l'Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Maine-et-Loire (Asea 49). Un poste de cadre, et un de secrétaire, doivent également être supprimés. En cause ? Le conseil général, endetté, a voté le 13 janvier une réduction de 25 % de ses financements à la prévention spécialisée. Le coup de rabot est certes moins rude que prévu, puisqu'il était question en décembre d'une coupe de 50 %.

Le président du conseil général, Christian Gillet (UDI), avait alors demandé publiquement que les villes d'Angers, de Cholet, de Saumur et de Trélazé, qui bénéficient d'éducateurs de rue dans certains quartiers, « s'investissent davantage sur le plan financier ». Christophe Béchu (UMP), sénateur maire d'Angers, et par ailleurs **président de l'Odas**, a pour sa part accepté de doubler sa contribution. Mais les trois autres villes viennent de refuser d'augmenter leurs financements. « Elles soulignent que la protection de l'enfance est une compétence obligatoire du département », rapporte Martine Beraut. Il reste désormais à l'association à « repenser son organisation », à « revoir ses priorités ». Et les éducateurs de rue vont devoir poursuivre leur travail quotidien auprès des jeunes des quartiers, sans même savoir s'ils seront présents l'an prochain... Martine Beraut en est pourtant convaincue : « Couper dans le budget de la prévention occasionnera à terme de nouveaux coûts... »

### Inquiétudes dans 17 départements

Un mois après les attentats des frères Kouachi et d'Amedy Coulibaly, qui avaient dérivé peu à peu des quartiers d'Ile-de-France jusqu'au jihadisme, plusieurs services d'éducateurs de rue subissent de telles baisses de financement, de la part des conseils généraux. « Depuis 2012 la prévention spécialisée a fait l'objet d'inquiétudes à travers 17 départements », calcule Eric Riederer, coordonnateur du Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS). « Et ce chiffre a cru à un rythme exponentiel. »

Ainsi en 2012 en Seine-Maritime, le conseil général alors présidé par Didier Marie (PS) a décidé de **couper de 50 % ses financements** à la prévention spécialisée. Même décision fin 2013 dans les Alpes-Maritimes, département présidé par Eric Ciotti (UMP), qui a préféré déployer des médiateurs dans les collèges. L'amputation a également été de 50% en Eure-et-Loir, un conseil général présidé par Albéric de Montgolfier (UMP)...

### *A lire également*

**Nouveaux contrats de ville : les ARS appelées en renfort**

**Politique de la ville : adieu Onzus!**

**Vivre ensemble : les préfets à l'écoute des associations**

**Quartiers prioritaires de la politique de la ville**

## Caractère facultatif

Et dans le Loiret, en 2013, le conseil général d'Eric Doligé (UMP) a même décidé de mettre fin à toute politique de prévention spécialisée. Un recours a bien été porté par l'Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées (Aidaphi). Elle arguait notamment que la mise en place d'actions de prévention spécialisée était obligatoire pour le département. Le tribunal administratif d'Orléans vient de lui donner raison, annulant les décisions du conseil général. Mais ce dernier vient d'annoncer un appel, « pour faire reconnaître le caractère facultatif de cette politique, dont le caractère obligatoire ne résulte expressément d'aucun texte ».

## Dialogue

Du reste, aucune politique de prévention spécialisée n'est menée à ce jour dans une vingtaine de départements, estime Eric Riederer. Le coordinateur du CNLAPS en convient d'ailleurs, les éducateurs de rue ne sont pas nécessairement cruciaux sur les Causses de Lozère. Son comité vient toutefois de publier un communiqué visant à ouvrir « un dialogue, constructif et respectueux » avec les financeurs. Il devrait l'adresser aux conseils généraux élus en mars prochain. « La prévention spécialisée est d'autant plus nécessaire que la crise est forte », y argumente le CNLAPS, avant de souligner tout le paradoxe à réduire ces budgets au moment même où est déplorée « la montée des peurs, de l'intolérance et du repli, la montée des extrêmes, l'affaiblissement de l'Etat républicain, de ses institutions et des associations du vivre ensemble »...

## 11 janvier

Depuis les attentats de janvier, du reste, « l'Etat paraît beaucoup plus sensible à la réponse apportée par la prévention spécialisée », ajoute Eric Riederer. Le conseil général du Gard, présidé par Jean Denat (PS) pourrait lui-même avoir été touché par « l'esprit du 11 janvier ». Cet automne, il avait décidé de réduire de 10 % ses financements à la prévention spécialisée. Michel Couvreur, directeur adjoint à l'association Samuel Vincent, a appris fin janvier que cette décision était finalement suspendue... Il reste à espérer que ces budgets seront maintenus après les élections départementales de mars.

Par [Olivier Bonnin](#)

### Documents joints :

[Le communiqué du CG du Loiret](#)

[Le communiqué du CNLAPS](#)